



DÉCISION DU MAIRE
N° 2025 - 120

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
RENOVATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la délibération 25-030 du conseil municipal en date du 17 février 2025 validant le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre ;
- Vu les consultations en procédure adaptée pour le recrutement d'un technicien-conseil et d'un architecte du Patrimoine ;
- Vu l'analyse des offres ;

DECIDE

- De signer un contrat avec les entreprises ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les contrats prévoient les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Montant
Recrutement d'un technicien-conseil	ROLAND GALTIER 394 rue des Cades 34160 SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	32 400 € HT suivant acte d'engagement
Recrutement d'un architecte du Patrimoine	PATRICE SALES Résidence Cap Rousset – 26 avenue docteur Gérard Montus 13620 CARRY-LE-ROUET	18 000 € HT suivant acte d'engagement

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



A Tonnerre, le 15 juillet 2025
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre